

LIVRET D'ACCUEIL

GITE DE GROUPE

« LES SAGNES »



SOMMAIRE

I/ Présentation des lieux- règlement intérieur

II/ Contacts et numéros de téléphone utiles

III/ Commerces à proximité

- Restauration
- Activités sportives, randonnées
- Visites

IV/ Enquête de satisfaction

Nous vous souhaitons la bienvenue dans les Hauts Cantons de l'Hérault, et nous espérons que vous passerez un agréable séjour

I/ Présentation des lieux- règlement intérieur

Le gîte de groupe peut accueillir 14 couchages, ceux-ci peuvent être aménageables sur demande.

Ce gîte était une ancienne ferme construite en pierre.

Il se trouve sur un site boisé de 29ha, avec deux chalets en bois à proximité et un espace de jeu pour enfants.

Ce site se trouve sur la commune de St Geniès de Varensal, celle-ci s'étale sur une superficie de 1254 hectares. Elle est composée du village de St Geniès de Varensal, d'où elle tire son nom, et de plusieurs hameaux : les Combals, Sals, Peyremale, Albes, le Cathala, le Marcounnet, et pour finir Plaisance. Hameau le plus grand, il est le centre économique de St Geniès de Varensal depuis le 18ème siècle. Sur le hameau de Plaisance se situent les bâtiments publics (mairie, école et aussi son unique commerce le bar-épicerie de proximité sans oublier le terrain omnisports...).

La commune de St Geniès de Varensal est voisine avec la commune de Rosis, Castanet le Haut et St Gervais sur Mare, chef-lieu du canton, et limitrophe des départements de l'Aveyron et du Tarn avec lesquels elle partagera son histoire jusqu'à la révolution.

Elle est arrosée par le ruisseau «Bouïssou» principal affluent de la rivière "Mare" qui descend des Gorges d'Orques. Par sa source « Fontcaude » située à St Geniès de Varensal, elle alimente en eau potable de nombreuses communes de la vallée de l'Orb et va jusqu'à desservir la commune de Magalas.

Règlement intérieur et règles de bon sens :

- Ne pas fumer dans le gîte
- En hivers, éteindre les radiateurs si vous ouvrez les fenêtres
- Les animaux sont déconseillés dans les chambres. A l'extérieur, veuillez tenir votre animal en laisse.
- Lorsque vous utilisez la cheminée, veuillez placer le pare-étincelles et vérifier que le feu est éteint lorsque vous quittez les lieux.
- En cas de dégradation nous vous invitons à le signaler au plus vite à l'agent qui vous a accueilli.
- Pour le bon fonctionnement des wc, il est interdit de jeter des produits chimiques à l'intérieur ainsi que d'autres effets personnels intimes.